

Introduction

Le Ré.S.O.-J (Réseau Socialiste des Organisations de jeunesse) met à ta disposition cet outil d'information, où sont abordés d'une façon très simple les offres de soutiens aux «Projets jeunes» (locaux et internationaux) proposées dans le cadre d'une politique culturelle de la jeunesse, au niveau belge et européenne, dans le contexte de l'éducation non formelle, du développement culturel et de la citoyenneté.

L'idée c'est donc faciliter aux jeunes et aux travailleurs du secteur de la jeunesse, une lecture plus simple et accessible des textes de présentation des programmes gérés par le Service de la Jeunesse de la communauté française de Belgique.

Cette circulaire représente alors, un outil précieux pour les jeunes et animateurs de jeunes intéressés en faire un premier pas (avant de se lancer dans le développement d'un projet) tant au niveau des associations de jeunesse, comme des initiatives individuelles.

Alors si tu ne veux pas laisser dormir ton projet, jette un coup d'œil et informe toi sur toutes les possibilités que tu as pour te lancer dans une nouvelle expérience de vie, t'engager dans la réalisation d'une production collective, la diffuser, et t'exprimer tout en développant ta créativité.

Le Service de la Jeunesse

Le Service de la Jeunesse est chargé de mettre en œuvre la politique culturelle de la Communauté française dont le but principal est de favoriser la participation individuelle et collective des jeunes par l'apprentissage d'une citoyenneté responsable, active, critique et solidaire.

Dans ce contexte, un programme intitulé « Jeunesse et pratiques inventives » a été créé, comprenant six (6) « objectifs » avec des priorités et des finalités différentes, chacune dotés d'une enveloppe budgétaire déterminée, destiné à soutenir le développement des projets des jeunes.

Les Objectifs

Objectif 1 : Coopérations jeunes

Finalités :

- Apprentissage de la communication et du vivre ensemble
- Sensibilisation culturelle et découverte des langages symboliques

Les objectifs prioritaires sont l'apprentissage de la communication, la découverte des médias, l'éveil à différentes disciplines esthétiques ainsi qu'à de nouvelles pratiques culturelles collectives : par exemple de nouvelles disciplines corporelles ou des disciplines urbaines et rurales appréciées par les jeunes. Il s'agit de proposer des démarches éducatives à travers lesquelles les jeunes peuvent découvrir les principes de la vie collective, portant sur la découverte du lien social, sur la découverte de l'autre, sur la coopération et la solidarité.

Objectif 2 : Expressions jeunes

Finalités :

- Participation des jeunes à une démarche collective
- Accès à l'expression symbolique et sociale

Le projet encouragera l'apprentissage de l'autonomie et de la prise de parole des jeunes dans la structure de l'association.

Il doit favoriser la créativité des jeunes, le perfectionnement des langages symboliques et aboutir à la construction d'une expression collective permettant aux jeunes de prendre leur distance par rapport aux produits culturels standards du marché.

Toute démarche de construction d'une parole collective (au sens large) proposant un regard « jeune » sur le monde ainsi que sur les problèmes sociaux, culturels, économiques qui concernent notamment les jeunes.

Objectif 3 : Créations jeunes

Finalités :

- Participation des jeunes à une production collective
- Accès à la création collective

L'objectif de « créations jeunes » favorise l'accès des jeunes à la création (artistique ou culturelle) ainsi que leur capacité critique et d'invention.

Chaque projet doit aboutir à une réalisation artistique ou culturelle par exemple, le domaine des spectacles vivants, le domaine musical, plastique, audiovisuel ou toute autre forme culturelle nouvelle.

Le projet doit s'étaler sur au moins trois mois et au maximum douze mois. Il doit débiter dans le courant de l'année où il a été sélectionné.

Objectif 4 : Diffusion jeunes

Finalités :

- Promotion et diffusion des réalisations jeunes à large échelle
- Echange et mise en réseau de ces réalisations

Cet objectif favorise la reconnaissance de la place des jeunes dans la société d'aujourd'hui et la valorisation de leur image auprès de l'opinion publique.

L'objectif 4 peut porter sur la diffusion d'une ou plusieurs réalisations artistiques ou culturelles de jeunes, avec des différents supports médiatiques.

Un volet important de l'objectif 4 consiste dans le travail de mise en réseau des réalisations et de promotion dans les lieux culturels existants en Wallonie et à Bruxelles, dont les associations de jeunesse, les centres culturels, les petits lieux de diffusion, dans le but de promouvoir la production artistique ou citoyenne des jeunes dans l'espace public.

Objectif 5 : Envol

Finalité:

- Pérennisation de projets culturels de jeunes

Envol » vise à assurer, la pérennité et le soutien de projets qui ont démontré leur pertinence (projets culturels et artistiques) et que s'inscrivent dans une démarche à long terme (une durée de cinq ans minimum) et largement tournés vers l'environnement social .

Il s'agit d'identifier une ou plusieurs productions originales à diffuser largement à travers des représentations théâtrales, musicales, chorégraphiques, etc.

Les promoteurs de projets doivent avoir bénéficié, durant les cinq ans précédant l'introduction de la demande, d'un soutien continu en « créations jeunes » et/ou « diffusion jeunes ».

Objectif 6 : Innovations dans les associations

Finalités :

- Soutien à la « recherche-action » et aux événements novateurs
- Valorisation des stratégies de changement menées par les associations

Il s'agit d'activités extraordinaires de la vie associative qui devront témoigner d'un enjeu politique et culturel à long terme dans la vie de l'association.

Ces actions (séminaires, recherches, enquêtes, colloques, journées thématiques, créations d'outils méthodologiques nouveaux, etc) ont pour objet principal le changement ou l'innovation à travers notamment l'intérêt pour les cultures émergentes des jeunes, pour les nouvelles modalités ou les nouvelles formes d'engagement des jeunes dans l'espace public.

Comment doit-on présenter un projet ?

Dans le cadre du programme « Jeunesse et pratiques inventives », les jeunes ou regroupement de jeunes intéressés en rendre un projet, doivent tenir en compte toute une série de détails et de priorités nécessaires pour rentrer dans les conditions de chacune des catégories (objectifs).

Bien évidemment, un même projet peut comporter plusieurs étapes et recourir progressivement à plusieurs types d'appuis. Dans ce cas, il est indispensable que la chronologie soit transparente et que soient bien distingués les moments, les objectifs et méthodes, les partenaires, les moyens nécessaires pour clarifier les différentes parties d'une action et les différents soutiens qui y seraient liés.

Pour ce faire, il est indispensable de (avant même de compléter un dossier de demande), avoir défini clairement les axes et priorités du projet par rapport à leurs implications dans les différentes étapes de participation des jeunes à la vie collective, à la culture et à la citoyenneté.

Une fois que la structure du projet est bien défini, l'étape suivant consiste en compléter un dossier de demande.

Tout dossier doit comprendre les éléments suivants :

1. La mention de l'objectif choisi. Indiquer les cas (ex: Objectif 1 coopérations jeunes).
2. La ou les finalité(s) poursuivie(s) (ex: apprentissage du vivre-ensemble ou sensibilisation culturelle ou les deux).
3. L'intitulé et la description du déroulement du projet, sous forme d'un court résumé.
4. La description du public jeune concerné : nombre de jeunes, âge, sexe, milieu social, économique et culturel, désirs, ressources, difficultés.
5. L'historique du projet : comment ce projet est né et comment, le cas échéant, il s'articule aux autres objectifs de l'organisation.
6. Les objectifs opérationnels poursuivis dans le projet.
7. La description des méthodes et des démarches pédagogiques visant à transmettre aux Jeunes des compétences, à se les approprier et à les impliquer progressivement dans le projet.
8. Les activités prévues, la programmation et la durée des différentes phases de réalisation du projet. Le programme doit présenter une initiative nouvelle par rapport aux démarches quotidiennes et récurrentes de l'action de base : expliquez en quoi elle consiste.
9. Une évaluation du projet : quels sont les résultats attendus et les retombées souhaitées de l'activité ?
10. Un projet de budget réaliste tenant compte des ressources et des besoins de l'organisation (structures d'accueil de l'activité, ressources propres, recettes envisagées).
11. La présentation de l'encadrement général et spécialisé dans les domaines abordés.
12. Le nom et les coordonnées (tél., e-mail,...) de la personne responsable du dossier.
13. En terme d'assurance, le promoteur doit fournir la garantie écrite que la responsabilité civile des organisateurs et des animateurs est couverte, durant toute l'activité, par une police d'assurance, quel que soit l'endroit où se dérouleront les activités. En outre, il veillera à ce que les animateurs et participants soient protégés par une assurance «activités ». Les trajets entre lieux d'activités devront être également assurés par l'un ou l'autre des partenaires.

Il est également important de souligner, que les 13 points précédents, devront être développés le plus clairement et largement possible. Il est aussi important de ne pas négliger aucune information concernant l'importance du projet dans le milieu des jeunes, ainsi que l'expérience de l'association (si c'est le cas) ou groupe de jeunes dans le secteur de la jeunesse.

N. B. Deux autres éléments s'ajoutent également au dossier de demande subvention. Une rubrique consacrée à proportionner les informations sur la publicité et promotion des activités (affiches, dépliants, communiqués de presse, pages web,...), ainsi qu'une rubrique destinée à la partie nettement budgétaire du projet.

Quand et comment rentrer un dossier?

Quatre (4) dates sont prévues chaque année pour le dépôt et l'examen des dossiers :

à plus tard :

- **Le 15 Janvier**..... Premier train de sélection
- **Le 15 Mars**.....Deuxième train de sélection
- **Le 15 Juin**.....Troisième train de sélection
- **Le 15 Septembre**.....Quatrième train de sélection

Le projet doit être introduit en trois exemplaires version papier (1 original et 2 photocopies comprenant toutes les annexes et les documents signés) et 1 exemplaire version informatisée, identique à la version papier (destiné au comité de sélection) au :

Ministère de la Communauté française - Service de la Jeunesse -

Boulevard Léopold II,

44 -1080 BRUXELLES

Par ailleurs, toute association reconnue est tenue d'envoyer un exemplaire de son projet à l'inspecteur en charge de l'association.

Et les subventions ?

Les subventions seront réparties en plusieurs types de bourses en fonction de l'importance du projet, et du « objectif » sur lequel il est axé. Le montant des bourses pourra aller entre les 1000 et les 7500 euros.

De la même manière, d'autres critères seront-ils pris en compte au moment d'accorder le montant de la bourse, tels que :

La durée, le nombre de jeunes impliqués, le volume global d'actions envisagées ainsi que la cohérence du budget présenté.

Tu souhaites mieux te renseigner pour démarrer un projet ?

SERVICE DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

44, BOULEVARD LEOPOLD II

1080 BRUXELLES

TELEPHONE: 02/413 29 39

FAX: 02/413 40 39

E-MAIL: [service.jeunesse\(at\)cfwb.be](mailto:service.jeunesse(at)cfwb.be)

SITE: <http://www.servicejeunesse.cfwb.be/>

Ré.S.O.-J (RESEAU SOCIALISTE DES ORGANISATIONS DE JEUNESSE)

BD DE L'EMPEREUR 15

1000 BRUXELLES

TELEPHONE : 02/513 99 62 - 02/502 35 02

FAX : 02|502 49 47

E-MAIL: projets@resoj.be

SITE: <http://www.resoj.be/>